



Déménagement : meubles en otage

Par **FrankD**, le **15/05/2013** à **13:27**

Bonjour,
Je m'adresse à vous afin de savoir si quelqu'un a connu le même genre d'histoire, les faits sont les suivants :
Pour notre déménagement nous avons fait appel à une société X qui nous assurait le transport + livraison de la proche banlieue à Paris, un dépôt en déchèterie pour quelques meubles dont nous voulions nous débarrasser, ainsi que le garde-meuble pendant une semaine car le nouveau logement n'était pas disponible immédiatement... Bref, après avoir fait jouer la concurrence, le commercial de cette société X nous affirme que cela ne lui pose aucun problème et qu'il est même prêt à s'aligner sur les devis de ses confrères en nous offrant le garde-meuble !... devis à 990€ ht, nous signons et donnons un chèque d'acompte de 30%.
Le jour du déménagement aucun souci, les gars sont efficaces et chargent tout dans la matinée... et au moment de partir, un bémol : le chef nous rend le chèque d'acompte et nous demande régler la totalité en espèces, soit 990€... ceci n'avait jamais été convenu et il nous explique qu'il doit payer la déchèterie tout de suite pour pouvoir y déposer nos encombrants... Pris de court, nous courrons vers des distributeurs pour retirer avec nos cartes respectives... nous n'avons pas pour habitude d'avoir une telle somme sur nous.
Le gars prend l'argent, nous fait signer le reçu comme quoi tout est réglé et que nos affaires partent au garde-meuble... parfait, rendez-vous dans une semaine à présent.
La veille de l'emménagement ma compagne rappelle la société X pour savoir à quelle heure nous devons être sur place, et c'est à ce moment là que tout bascule... aucune livraison n'est programmé pour nous le lendemain ni dans les jours à venir, et bien-sûr le commercial avec qui nous avons traité n'est pas disponible. Un soi-disant responsable se renseigne et rappelle ma compagne en lui expliquant ceci : rn- pour pouvoir être livré il nous faut payer à nouveau 770€ à l'ouverture du camion sinon les déménageurs repartiront avec les meubles. Ces frais correspondent au garde-meuble et au rechargement du camion. Nous lui expliquons en vain que ce n'est pas du tout ce qui était convenu, il ne veut rien entendre : c'est ça ou nous ne récupérons pas nos meubles. Nous nous résignons donc à préparer un chèque afin de débloquer cette situation...
Le lendemain j'arrive enfin à avoir le commercial au téléphone et

lui demande des explications : il me confirme que le garde-meuble nous est offert et qu'il va régler ce problème... Et bien-sûr entre temps, par l'intermédiaire des déménageurs qui nous donnent un autre devis, le fameux responsable nous rappelle en exigeant son chèque si nous voulons que le déchargement se fasse... impossible de négocier ou même d'entrevoir une autre solution. Le commercial ne me rappelant pas, nous faisons donc le chèque et convenons de régler ensemble ce litige au plus vite... cela fait déjà une semaine et personne n'a daigné nous rappeler.

Aujourd'hui nous avons le sentiment d'avoir eu nos affaires prises en otage, que l'on nous a fait du chantage afin de nous facturer une seconde fois...

Pourriez-vous nous donner des conseils ou les démarches à entreprendre face à une telle situation?

Merci d'avance pour votre aide.

Cordialement

Par **Lag0**, le **15/05/2013 à 18:38**

Bonjour,

Le premier conseil à vous donner, c'est de reprendre le contrat signé et de bien regarder ce qui était réellement prévu !